

# CHARTRE de l'ADHERENT

## du Comité de Jumelage d'Octeville sur Mer

Approuvée par le conseil d'administration du CJO le 8 février 2016

En réglant votre cotisation annuelle, vous devenez adhérent du CJO et ambassadeur d'Octeville sur Mer. Vous allez donc pouvoir participer à toutes les activités organisées par l'association telles que : échanges avec vos amis anglais et/ou siciliens, voyages, sorties, manifestations diverses, etc...

Etre membre du CJO implique des droits et des devoirs. Vous trouverez, ci-dessous, quelques règles de bonne pratique.

### ECHANGES et RENCONTRES de JUMELAGE

Dans le cadre du Jumelage, vous allez recevoir des hôtes étrangers. Ils seront vos invités et accueillis comme tels. Une des premières attentions, que vous voudrez bien leur porter, sera votre disponibilité (en prenant des congés ou des RTT si nécessaire) pour être en leur compagnie le plus souvent possible.

La convivialité, le respect et l'esprit d'ouverture à la culture de l'autre seront les bases de votre échange. Toutes les petites attentions que vous leur témoignerez contribueront à rendre agréable le séjour de vos amis. Ceci est le gage de relations durables et enrichissantes. Nous sommes sûrs que vous y avez déjà réfléchi et que vous serez des hôtes exceptionnels ainsi que de dignes ambassadeurs d'Octeville sur Mer.

Pour vous apporter une aide éventuelle, nous vous proposons de prendre en considération quelques points importants, résumés ci après :

#### 1. SORTIES ET TRANSPORTS

Lorsqu'aucune activité collective n'est prévue, vous avez libre choix de l'emploi du temps. Dans ce cas bien sûr, les frais sont à votre charge (taxi éventuel, billets d'entrée dans les musées, etc...).

Lorsque les activités sont organisées par le Comité de Jumelage, celui-ci prend le relais. Les organisateurs du séjour donnent les heures de rendez-vous, à vous de faire en sorte que ces horaires soient respectés à la minute près. Prévoyez bien votre emploi du temps en conséquence.

#### 2. A L'ETRANGER

En plus de pratiquer le même savoir-vivre qu'à la maison, il vous faudra respecter les us et coutumes et vous adapter à toutes les particularités locales. Il vous sera nécessaire de vous plier aux lois du pays visité (circulation, visites de musées, lieux sacrés, etc...) et de faire preuve d'autodiscipline.

Il vous faudra respecter les consignes générales et particulières de sécurité, et vous conformer aux consignes spécifiques données par le représentant du Comité de Jumelage ou de la ville jumelle, le guide ou le chauffeur.

Il est utile de se munir de la **Carte Européenne d'Assurance Maladie** : elle permet la prise en charge de vos soins selon la législation locale, comme si vous étiez un assuré du pays.

#### 3. HEBERGEMENT

Il est souhaitable de proposer une chambre personnelle à vos invités. Ils disposeront d'un lit confortable, de rangements, de draps, de linge de toilette. Ménagez, si possible, une place suffisante dans la salle de bain pour leurs affaires personnelles. Si vous avez des animaux domestiques, demandez à vos invités s'ils ne les gênent pas (allergie) et veillez à ce que leur présence soit la plus discrète possible. Si vous êtes fumeur, demandez à vos invités si la fumée les gêne. Si oui, prenez des dispositions pour ne pas les déranger.

Vos invités seront fort sensibles au fait que vous soyez ponctuels pour venir les rechercher après une excursion organisée. Prévoyez toujours une alternative en cas d'empêchement inopiné. Ce que vos invités achètent de leur propre initiative ne vous incombe pas.

#### 4. REPAS

Certains repas, prévus au programme des activités, sont pris en charge par le Comité de Jumelage. Tous les autres repas sont à votre charge. Une jolie table fera de vous un hôte apprécié. Soyez, dans la mesure de vos possibilités, attentifs aux goûts de vos hôtes. N'hésitez pas à leur demander s'ils aiment ce que vous leur proposez et ayez toujours de quoi faire face. Essayez aussi de leur faire découvrir les produits de notre terroir. De même, vous pourrez leur offrir rafraîchissements ou autres douceurs au cours d'une promenade. Lorsque le programme le prévoit, vous leur fournirez un pique-nique complet en tenant compte, autant que possible, de leurs préférences. Les allergies éventuelles vous seront normalement précisées, prenez-les en considération en établissant vos menus.

**En un mot, soyez à l'écoute et aux « petits soins » de vos invités pour rendre inoubliable leur séjour chez vous et passez tous d'excellents moments avec vos amis étrangers.**

Le CJO vous remercie de la chaleureuse attention que vous leur porterez, de la convivialité que vous leur offrirez, de la fraternité que vous communiquerez. Soyez aussi remercié pour votre participation active à la construction de l'Europe.

### AUTRES VOYAGES

En complément de notre activité de déplacements principale (échanges avec nos villes jumelles), le CJO s'est donné comme objectif de permettre aux Octevillaises et aux Octevillais d'aller à la découverte des pays de langues anglaise et italienne (de préférence).

Différents soucis s'étant produits dans le passé, le CJO a souhaité rappeler quelques règles de bon sens et de savoir-vivre :

Tout participant à un voyage saura :

- être tolérant
- s'efforcer de comprendre et de se faire comprendre (c'est à lui de faire les efforts)
- attendre son tour quand c'est nécessaire
- donner les pourboires en vigueur lorsque c'est requis (on le sait avant le départ) sur instruction du responsable du groupe.

Tout participant à un voyage veillera à avoir un bon relationnel avec :

- le personnel des hôtels et des restaurants (tolérance et politesse)
- les habitants et leurs coutumes
- les autres participants au voyage

Tout participant à un voyage devra accepter (liste non exhaustive) :

- les consignes,
- la réglementation locale,
- les horaires,
- les lieux de rendez-vous,
- les contraintes locales diverses (taxe éventuelle sur les appareils photo, les caméscopes),
- les interdictions locales (prendre des photos ou des vidéos),

Le non respect de ces dispositions simples et peu difficiles à mettre en œuvre, peut pénaliser tout le groupe et donner une mauvaise image du comité de jumelage, d'Octeville sur Mer et des Français. En cas de dépassements manifestes et de problèmes répétitifs, l'intéressé pourra être exclu de l'association, conformément aux statuts du CJO, article 7.

Nous restons, bien sûr, à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Le Conseil d'Administration du CJO.